



CSE DIRECTIONS TECHNIQUES



L'ACTU MENSUELLE

CSE du 15 février 2024

La présidence de cette séance ordinaire du CSE des Directions techniques est assurée par M. Olivier BANCEL.

Extraits de la déclaration liminaire de l'UNSA par Pascal LEVREY (représentant syndical)

L'appétence pour le train ne cesse de se vérifier et dans le même temps, les conditions de transport dans la plus grande entreprise de transport ferré de France se dégradent.

C'est paradoxal, ne trouvez-vous pas ? Il paraît pourtant que déboulonner le statut des cheminots, c'était accroître mécaniquement la performance de la SNCF... Or, cela fait déjà quatre ans que le totem du statut a été abattu. En quoi la perte du statut était-elle un gage automatique d'amélioration de la performance industrielle et de la qualité de production du groupe public SNCF ?

Autre aspect et non des moindres, l'ouverture à la concurrence, qui se met en place de façon dogmatique, ne fera qu'accroître les difficultés actuelles.

Beaucoup de choses ont déjà été écrites et dites sur ces sujets par nos délégations, alors,



passons aujourd'hui sur ce soi-disant manque de compétitivité dû aux statutaires.

Faut-il rappeler, en premier lieu, la disparition massive d'effectifs de cheminots, qui, en complément d'une séparation en sociétés anonymes désormais, rend complètement impossible la mobilisation (*mutualisation entre activités*) des rares cheminots restants en cas de demande de secours ?



UNSA-Ferroviaire

19, rue des Bretons - 93210 La Plaine St-Denis
federation@unsa-ferroviaire.org

En cette période d'étude de l'évolution des rémunérations, nous souhaitons faire passer un message concernant les agents non-cadres. Pour rappel, la PRIME n'a pas augmenté depuis 15 ans, contrairement à la GIR qui suit les augmentations de salaire. Il est incompréhensible qu'un agent d'études chevronné ne

touche en moyenne que 400 euros par an alors que la GIR réservée aux agents du collège cadre est indexée sur le salaire. À l'ingénierie, la faible différence entre le niveau des objectifs ne justifie en rien l'écart béant entre les deux primes.

Information sur la méthode de construction des dossiers de déménagement

Conformément à ce que la direction avait promis, Madame Karine MAGALHAES, cheffe de projet transformation de la DGII (Direction générale industrielle et Ingénierie), a présenté le canevas préparé pour définir le cahier des charges des projets de schémas directeurs tertiaires.

L'idée est de créer un guide d'aménagement des espaces de travail, une fiche d'expression des besoins et une trame de présentation

pour les passages en CSE. La DGII souhaite travailler dans l'anticipation et améliorer l'interface avec SNCF Immobilier en lui donnant un cahier des charges correspondant à ses besoins spécifiques, qui ne sont pas ceux des activités tertiaires.

Des points réguliers sont mis en place avec la Direction de l'Immobilier pour traiter les irritants.

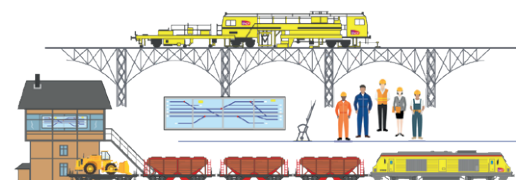


Pour rappel, voici les prévisions de déménagement à venir :

- Lille (*en cours*),
- Nantes (*fin 2024-fin 2025*) ;
- Toulouse (*T1 2025*) ;
- Strasbourg (*T2 2025*) ;
- Dijon (*fin 2025-début 2026*) ;
- Bordeaux (*fin 2026-T1 2027*).

Le guide des aménagements reprend les grandes lignes des directives de SNCF Immobilier en les modulant et les adaptant aux métiers de la DGII et à leurs particularités [*salles dédiées aux plateformes Mistral, Topo, THV (tenue haute visibilité)*]. Il fournira des informations ainsi qu'un planning type tracé dans le temps avec les grands jalons.

Le taux de flex office peut être modulé par le dirigeant entre 0,7 et 0,85 place par agent dans un groupe de 10 personnes. La taille du mobilier sera aussi adaptable au métier, avec des tables plus grandes pour les agents travaillant sur des plans. Le mobilier spécifique et les besoins de rangement seront également pris en compte (*190 cm pour les personnes travaillant sur plans papier, 160 cm pour les agents d'études, 140 cm pour les agents considérés comme tertiaires*). Néanmoins, une réflexion sur la dématérialisation des supports sera demandée aux équipes à l'occasion des projets de SDT (*schéma directeur tertiaire*). Un second document sera intégré et fera office de grille d'expression des besoins pour faciliter les échanges entre la DGII et la Direction de l'Immobilier.



UNSA-Ferroviaire

19, rue des Bretons - 93210 La Plaine St-Denis
federation@unsa-ferroviaire.org

Les documents présentés aujourd'hui ont fortement évolué et de très nombreuses remarques, formulées avec insistance depuis longtemps par nos représentants, ont enfin trouvé des réponses. Il est important de garder une vigilance maximale sur tous les sujets liés aux déménagements, car cela impacte directement le quotidien des agents. Preuve en est récemment encore à Montpellier où le projet prévu initialement a été décalé. Oui, nous ne pouvons pas faire « entrer un T4 dans un T2 ». Il y avait de grosses problématiques, ce qui prouve, une nouvelle fois, les difficultés



de communication entre SNCF Réseau et l'Immobilier. Par ailleurs en termes d'économies réalisées, nous proposons à l'entreprise de nous présenter un bilan, projet par projet, de chaque déménagement. Nous nous posons aussi la question du coût lié à l'archivage énergétique. Avec le recul, la numérisation est-elle vraiment intéressante d'un point de vue environnemental ? Le choix du lieu vis-à-vis du cadre de vie professionnel en temps de trajet nous semble primordial. Nous insistons et rappelons à l'entreprise tout l'intérêt de maintenir les locaux à proximité d'une gare en termes de qualité de vie au travail.

Les élus ont remercié la direction et Madame MAGALHAES pour le travail accompli et la prise en compte des demandes formulées lors des précédents CSE. La démarche mise en œuvre apporte des garanties pour un meilleur fonctionnement entre SNCF Réseau et SNCF Immobilier au bénéfice de la qualité des projets d'aménagement tertiaire. Les élus suggèrent à la direction de procéder à des REX.

Présentation des résultats du baromètre « C'EST À VOUS »

Présentation de ces résultats par Mme Anne BOUCHER, Directrice des Ressources humaines.

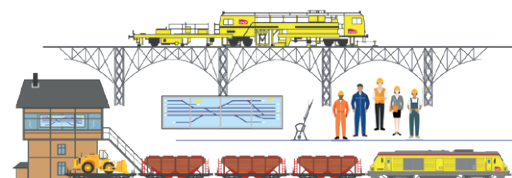
Il n'y aura pas de déclinaison en CSE à la maille d'un périmètre PRI/DZI (pôle régional ou direction zonale ingénierie), car ces résultats sont à analyser dans chaque équipe avec les managers concernés. L'entreprise est dans une logique de subsidiarité et les informations détaillées au niveau des entités ne sont données qu'aux managers et traitées par eux seuls. Il n'y a pas d'exploitation ni de suivi au niveau national. Les plans d'action, quand il y en a besoin, sont traités au niveau local.

Pour Olivier BANCEL, les sondages peuvent effectivement parfois être interprétés, mais ce qui est important, c'est la dynamique globale portée par le baromètre d'année en année.

N'oublions pas que sur l'échelle du bonheur par pays, la France occupe la 21^e place, ce qui montre bien l'estime que nous portons sur nous-mêmes.

La DGP (Direction des grands Projets) a vécu un gros stress (avec de nombreux irritants). La direction indique que l'on se doit de la soutenir et admet qu'il y a des difficultés. Chaque manager dispose d'une partie de la réponse. Nous avons tous un rôle à jouer sur l'environnement de travail.

Les résultats du baromètre « C'est à vous » sont toujours très attendus par les élus UNSA-Ferroviaire. Certes, les résultats présentés semblent encourageants. Toutefois en ouvrant le document, force est de constater que les remarques formulées les années précédentes ne semblent pas écoutées et encore moins prises en compte, contrairement aux engagements de la direction.



UNSA-Ferroviaire

19, rue des Bretons - 93210 La Plaine St-Denis
federation@unsa-ferroviaire.org

La structure des graphes présentés ne permet pas d'évaluer l'ensemble des réponses, les échelles ne sont toujours pas identiques. Le découpage retenu pour la présentation reprend un ensemble d'agents dont les problématiques et conditions de travail ne sont pas les mêmes. Nous en voulons pour preuve la DGII, qui est présentée sous un seul bloc, alors qu'elle pourrait être éclatée en plusieurs plaques.

La direction revient sur la mauvaise image que peut avoir la SNCF auprès des écoles, ce qui nous montre le travail commun que nous avons à réaliser pour l'améliorer.

Mais un sondage n'a de valeur que si l'on enclenche un plan d'action et de suivi. Nous nous interrogeons sur cette vision parfois archaïque de la SNCF dans la société, alors que nous faisons partie des Top employeurs. Le flou autour de l'interprétation des résultats donne un manque de lisibilité. Les thématiques autour de la charge de travail et du traitement des irritants sont toujours à des taux importants, avec des actions correctives à mener. L'entreprise y voit le verre à moitié plein, nous veillerons pour notre part à améliorer le verre à moitié vide.

Information relative aux mesures et dispositions applicables dans le cadre des « JOP PARIS 2024 »



Mme Anne BOUCHER a communiqué les informations disponibles à ce jour aux élus dans un document, préalablement au CSE. Elles ne concernent que la période des Jeux olympiques du 26 juillet au 11 août 2024, pas celle des Jeux paralympiques.



Pendant la période olympique, la mesure de télétravail s'appliquera aux agents de Paris, Saint-Ouen et Saint-Denis, mais pas aux établissements de province. Les agents de Marseille, ville olympique, ne sont pas concernés non plus par le télétravail. Ces mesures sont celles prises par l'entreprise à ce jour, mais elles peuvent évoluer en fonction des demandes des autorités préfectorales.



Pour leurs déplacements en véhicules individuels à Paris, les agents devront faire une demande de dérogation en préfecture.

Les agents qui seront sollicités pour rester mobilisés pendant la période des Jeux olympiques pour leurs compétences stratégiques sont déjà mis au courant par leur hiérarchie. Cela concerne peu d'agents du périmètre des Directions techniques. Les salariés concernés sont déjà informés individuellement, ils travaillent à la DGNUM (Direction générale du numérique), DTR (Direction technique du réseau), DTU (Direction Télécom unifiée), ARTES, etc. Les agents de la DOS (Direction organisationnelle Système) seront, pour leur part, informés très rapidement.

Les mesures sociales s'appliqueront uniquement aux agents qui seront désignés pour le service pendant la période olympique et impactés par la production exceptionnelle liée à cet événement.

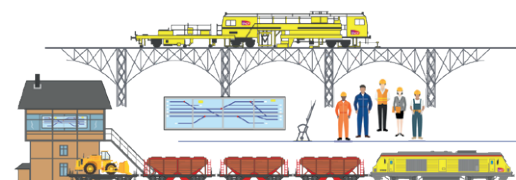
Points sur les ASC :

La commission des ASC s'est réunie récemment. Son président, Sébastien HENNION, a fait part des décisions prises pour les subventions des activités proposées en 2024.

Réponses aux questions des élus :

Question 5.1 – Service de crèche pour les enfants des agents

La Direction va se renseigner auprès d'Optim'Services pour savoir si des actions sont projetées.



UNSA-Ferroviaire

19, rue des Bretons - 93210 La Plaine St-Denis
 federation@unsa-ferroviaire.org